

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Portrait du minoritaire

Mémoires d'un nationaliste acadien de Calixte F. Savoie

Calixte F. Savoie, *Mémoires d'un nationaliste acadien*. Les Éditions d'Acadie (120, rue Victoria, Case postale 885, Moncton, N.-B., E1C 8N8), 1979, 357 p.

Jean-Louis Major

Number 17, Spring 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/40623ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Major, J.-L. (1980). Review of [Portrait du minoritaire : mémoires d'un nationaliste acadien de Calixte F. Savoie / Calixte F. Savoie, *Mémoires d'un nationaliste acadien*. Les Éditions d'Acadie (120, rue Victoria, Case postale 885, Moncton, N.-B., E1C 8N8), 1979, 357 p.] *Lettres québécoises*, (17), 69–71.

Tous droits réservés © Éditions Jumonville, 1980

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Portrait du minoritaire

Mémoires d'un nationaliste acadien

de Calixte F. Savoie

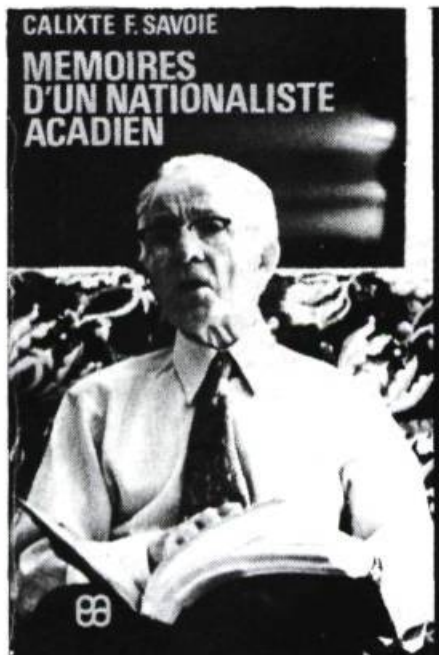
« This is a British country, and you can't have a Frenchman running it. It isn't natural. »

On croirait entendre l'un de ces commentaires que nos concitoyens polis ou éclairés ne formulent pas à haute voix. Pourtant, le « Frenchman » en question n'est nul autre que Wilfrid Laurier, et ces paroles, c'est un personnage de la série *A Gift to Last* (réseau CBC) qui les prononce. Je n'en retiens pas moins l'ironie — que n'a certes pas voulue le chroniqueur de *Saturday Night* à qui j'emprunte la citation — du rapprochement de ce mot et du titre de l'émission. Oui, c'est tout un cadeau qu'on nous a légué, un cadeau qui dure et qui a la vie dure.

Ce n'est que de la fiction ? Alors délaissions la fiction et la littérature, une fois n'est pas coutume. Voici donc un extrait (en traduction cette fois) de la résolution adoptée en 1928 — seize ans après le Règlement 17, d'odieuse mémoire, du moins pour nous, en Ontario, et l'année même de son abolition à la suite de l'enquête de la Commission Merchant-Scott-Côté — lors d'une réunion d'Orangistes de la région de Plaster Rock au Nouveau-Brunswick :

« Nous vivons dans un pays britannique et, par conséquent, le français est ici une langue étrangère et qui ne devrait pas avoir dans nos écoles plus de place que le danois, le polonais, l'italien et le russe. »

Fanatisme de serre chaude ou *a gift to last* ? Les *Mémoires d'un nationaliste acadien** de Calixte Savoie, chez qui



j'ai prélevé ma citation orangiste, rappellent qu'il y a là un arrière-plan de réalité dont on ne peut pas ne pas tenir compte en certaines situations.

Une vie contre un système

Calixte Savoie est fils de l'Acadie. Troisième enfant d'une famille de douze, il est né en 1895 à Saint-Maurice de Kent au Nouveau-Brunswick. Son père était de Bouctouche et sa mère, Rose-Anne Caissie, fille de Johnny à Charles Caissie, de Petit Chockpish. Tout lecteur d'Antonine Maillet se trouve ici en pays de connaissance. Les Savoie sont gens de la terre : le nom de leur ancêtre cultivateur figure déjà au recensement de Port-Royal en 1671.

Celui qui deviendra le sénateur Calixte F. Savoie fréquente d'abord l'école

de Saint-Maurice puis le Couvent de L'Immaculée-Conception de Bouctouche et enfin l'École Normale de Frédéricton. Son enfance fut heureuse, nous dit-il, mais ses *Mémoires* ne sont pas un dialogue avec le silence : les différences s'y abolissent au profit des caractéristiques, l'autobiographie suit la trace de l'Histoire.

Déjà, en ces années d'une conscience obscure mais interrogatrice, s'impose le système au front de Bêtise : c'est la forme que s'est donnée une Histoire que d'autres ont faite pour eux seuls et à leur mesure. Dès l'entrée à l'école on enseigne à ces petits Acadiens unilingues « les deux langues officielles du pays ». Mais il y a mieux. Après le « Grade III » toutes connaissances passent par des manuels scolaires écrits en langue anglaise. Y a-t-il image plus navrante que celle de cet enfant penché sur ses livres aux petites heures du matin, apprenant par coeur des pages et des pages d'histoire, de géographie, d'arithmétique pour les ànonner ensuite « dans une langue que personne ne comprenait, même pas l'institutrice » ? Rien d'étonnant qu'à la fin de la huitième année il ne restât qu'un seul élève. Un génocide en douce. Comment ne pas reprendre ici l'expression de Pierre Vadeboncoeur ? Seules s'en offusqueraient la mauvaise foi ou une inconscience abjecte. On croirait avoir atteint l'extrême aberration ? Mais non. Le couvent de Bouctouche réservait au jeune Calixte Savoie une situation que seul l'humour noir aurait pu inventer, à défaut de l'Histoire. Tous les élèves des huitième, neuvième et dixième années étaient de langue française, mais l'ins-

titutrice, elle, bonne Irlandaise de Saint-Jean N.-B., était unilingue anglaise. Et pour bénéficier de cet insigne privilège, Calixte Savoie faisait à pied le trajet de Saint-Maurice à Bouctouche.

Toute sa vie Calixte Savoie affronta ce système. Une vie entière ne suffira pas à transformer ce qui, en situation normale, aurait dû s'écrouler d'un bloc sous les coups de la logique. Mais voilà, on n'est pas en situation normale. L'Histoire n'a cure de la logique, et encore moins le destin d'un peuple minoritaire.

Il enseigna quatorze ans dans les écoles du Nouveau-Brunswick, y compris quatre ans dans une école de langue anglaise. En 1926 il devint gérant et secrétaire-trésorier de la Société mutuelle l'Assomption, poste qu'il occupa pendant 36 ans. Pendant 35 ans il fut aussi membre du bureau de direction du journal *L'Évangéline*. Pendant ces années il fut mêlé à toutes les luttes des Acadiens. C'est à juste titre qu'à la fin de ses mémoires il fait tenir sa vie en une phrase : « J'ai aimé l'Acadie, ma patrie à moi, et j'ai voulu la servir dans toute la mesure de mes forces et de ma capacité. » Mais les faits sont ici plus éloquents que l'éloquence, et leur vérité s'accommode mal de la rhétorique.

Dans sa préface aux *Mémoires* le Père Clément Cormier avoue y lire des récits d'incidents qu'il préférerait ne pas savoir. Au contraire, je voudrais y trouver plus de précisions au sujet des dessous de certaines tractations. Un peuple n'apprend pas à se tenir droit en ignorant ce qui l'a maintenu courbé et en camouflant les manoeuvres de ceux qui ont profité de sa servitude. Ce n'est pas affaire d'indiscrétion mais de lucidité. Pour éviter qu'encore une fois un peuple ne soit sacrifié à un parti. Les faits s'inscrivent ici en une évidence qui les dépasse : celle de l'Histoire.

Une valse reculade

En 1928 le Bureau d'éducation du Nouveau-Brunswick adopte un règlement qui autorise les commissions scolaires à mettre en oeuvre un programme bilingue dans leurs écoles et oblige les instituteurs qui y enseigneraient à subir un examen sur la grammaire et la composition françaises pour l'obtention d'un brevet spécial.

Les loges orangistes bougent et placardent : « No frenchifying ». Le gouvernement s'inquiète, les élections approchent. Le premier ministre Baxter convoque Calixte Savoie et lui tient un discours édifiant : ce tapage peut nuire au succès des prochaines élections. « Si je remporte la victoire, dit l'auguste personnage, et si le gouvernement libéral fédéral est battu aux urnes, j'ai l'assurance d'avoir la nomination de juge de la Cour suprême. » Quels intérêts pourraient prévaloir sur d'aussi hautes considérations ? Le premier ministre demande la permission de rescinder le règlement, quitte à l'étudier de nouveau après les élections. Malgré les protestations, un Acadien de service dans le Cabinet annonce qu'en attendant l'unanimité ou les compromis acceptables pour tous, le gouvernement a « abrogé la mise en opération » du règlement « sans toutefois en abandonner le principe ».

Les élections eurent lieu, le premier ministre fut réélu, à Ottawa le gouvernement changea, l'honorable Baxter fut nommé à la Cour suprême, et pour récompenser tout le monde avant son départ il proclama l'institution, eh oui ! d'une royale commission d'enquête sur l'enseignement public au Nouveau-Brunswick, assortie d'une petite manoeuvre pour contenter les uns sans mécontenter les autres parce que, hasard et coïncidence, on était de nouveau en période électorale.

Cette commission se composera de 21 personnes et, dit l'arrêté-en-conseil, « jouera le rôle d'un organisme honoraire ». Que voilà une belle façon de décréter que les membres n'en seraient pas rémunérés ! Comme quoi on enrichit son vocabulaire n'importe où. Quoi qu'il en soit, il fallut une guérilla de dernière heure et une intervention du premier ministre pour que l'on acceptât quelques recommandations portant sur les programmes des écoles acadiennes. L'objection du président de la commission vaut d'être citée, elle manifeste chez nos concitoyens une sollicitude dont le mémorialiste rapporte ici et là de succulents exemples : le bienveillant personnage, par surcroît surintendant de l'éducation au Nouveau-Brunswick, « déclara que le curriculum des écoles acadiennes était surchargé et qu'il serait injuste d'obliger les enfants acadiens à

étudier la grammaire, la composition françaises, etc. » Logique, non ? Malgré tout, les commissaires acadiens parvinrent à formuler quelques propositions révolutionnaires : que les manuels et l'enseignement soient en français dans les deux premières années des écoles acadiennes ; qu'il y ait des éditions bilingues des manuels utilisés à l'école primaire ; que les élèves subissant l'examen d'admission à l'école secondaire aient le privilège de répondre en français ou en anglais à un questionnaire rédigé en anglais. Mais l'histoire ne s'arrête pas là.

La commission déposa son rapport avant l'ouverture de la session parlementaire de 1932. On apprit alors que le gouvernement n'avait pas le temps d'étudier d'aussi graves questions. Même réponse en 1933 puis de nouveau en 1934, le tout assorti de pieux mensonges. Cette année-là, perdant patience, les Acadiens déclenchèrent une bordée de protestations. C'est alors que le gouvernement découvrit qu'il n'avait pas les moyens financiers de mettre en oeuvre les recommandations de la commission, surtout celles s'appliquant aux écoles acadiennes. Ainsi va l'histoire des minorités : de faux bond en reculade. « On la ravigote, la garce, et l'Histoire continue » (*Pélagie-la-charrette*).

Autres faits et dits

J'avais l'intention de relever ici quelques-uns des faits que relatent les *Mémoires d'un nationaliste acadien* en les éclairant de leur contexte, mais tout cela finit par donner le goût d'être bref. Le scénario est connu, il se répète encore.

Il y eut, par exemple, cette campagne de refrancisation à Moncton en 1934. Il s'agissait d'inciter la population à traiter en français avec les magasins de la ville pour assurer quelques emplois aux Acadiens, durement touchés par le chômage pendant la crise économique. Devant les cris outragés (sur un air encore bien connu) de la English Speaking League et au nom de la bonne entente, quatre « chefs » acadiens de Moncton émirent aussitôt une déclaration (en anglais s'il-vous-plaît) désavouant la campagne sous prétexte que le grand conseil de la Société l'Assomption ne l'avait pas autorisée et affirmant qu'ils la désapprouvaient « and regret that even it

should have been thought of ». Calixte Savoie signale pourtant que l'un des courageux signataires de cette déclaration, ministre du gouvernement et conseiller juridique de la Société l'Assomption, avait non seulement pris connaissance de la lettre circulaire émise pendant la campagne mais que lors de la réunion du comité exécutif du conseil de la Société, qui l'avait étudiée et approuvée, il y avait proposé certaines modifications qui furent acceptées par tous. Ainsi battit en retraite une campagne de refrancisation, ainsi va l'Histoire.

Il y eut aussi, en 1938, les premiers cours d'été pour les instituteurs acadiens. Le Ministère d'éducation ayant refusé d'organiser des cours de perfectionnement pédagogique à leur intention (on ne devait pas faire bande à part ; « dans l'intérêt de l'unité raciale, il était impératif que les deux groupes se rencontrassent sur un terrain commun pour mieux se connaître et se comprendre », dit certain Dr. Peacock), on décida d'établir des cours d'été parallèles (des cours underground, dirait-on aujourd'hui). Il suffira de dix ans de bénévolat, de courage et d'obstination pour que le gouvernement reconnaisse officiellement ces cours. Si je relève ici ce fait parmi tant d'autres, c'est qu'il m'est occasion de citer un trait de l'esprit minoritaire.

Les Acadiens sollicitèrent l'appui du Québec et de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, et ils l'obtinrent. Mais des lettres citées dans les *Mémoires*, dont l'une du Père Arthur Joyal au nom de l'A.C.F.E.O., je note :

[Les membres du comité] ont été d'avis que l'organisation à Memramcook, de nos cours indépendants, serait de nature à vous indisposer le Ministère de l'Instruction publique (...). Qui sait si, sous la pression de vos adversaires, le Ministère ne réagirait pas en essayant de vous retirer, dans une mesure plus ou moins large, les avantages qu'il vous a accordés (...). Serait-il sage de risquer de perdre du terrain, alors surtout que vous avez lieu d'espérer en conquérir davantage ? Ne serait-il pas plus prudent de temporiser (...)?

Voilà en quel contexte s'effectuent les luttes des minoritaires, qu'ils soient Acadiens ou Franco-ontariens. Et il n'y



a pas à sourire de ces craintes, l'histoire des minorités compte assez de rebuffades et de reculades pour les justifier. Mais cela vous forme un esprit dont on ne se libère pas facilement.

Des faits de ce genre, j'en pourrais allonger l'énumération *ad nauseam*, jusqu'à la mise à la retraite de Calixte Savoie, de la Société l'Assomption en 1962, grâce à de belles petites tractations politiques. Mais on pourra se reporter à ses *Mémoires* pour tout le reste. Les historiens jugeront de l'exactitude des faits qu'il rapporte, j'en veux plutôt dégager quelques caractéristiques du minoritaire.

« **Je sons pas . . .** »

« Citoyenneté pis nationalité. C'est malaisé à dire. (...) ils ont eu pour leu dire que l'Acadie, c'est point un pays, ça, pis un Acadjen c'est point une nationalité, par rapport que c'est pas écrit dans les livres de Jos Graphie. »

(La Sagouine)

Le dilemme de la Sagouine est celui de tout minoritaire, qui, comme elle, ne peut se définir que par une cascade de négations car son pays véritable n'est pas « dans les livres de Jos Graphie ». Majoritaires devenus minoritaires en leur propre pays mais aspirant à la majorité originelle : telle est la contradiction de ceux qui autrefois se disaient Canadiens.

Le minoritaire ne peut se penser qu'en fonction d'un Autre qui le nie. L'adolescent se rêve un avenir contre ses parents ou hors d'eux ; le minoritaire ne se conçoit que dans une perpétuelle dépendance : il n'accomplira son destin que par personnes interposées. Un acte est posé, une loi est adoptée, une politique est établie non parce que c'est utile, nécessaire ou logique mais parce que l'Autre en a ainsi décidé. L'histoire du minoritaire n'est pas celle de ses actes mais de ses agissements pour que l'Autre lui soit favorable : non d'espoir en volonté, mais de volonté en espoirs.

Le minoritaire n'a de conscience historique que celle d'une situation qui lui est faite. Son nationalisme est moins une volonté collective qu'un entêtement à ne pas mourir ; son devenir s'accomplit en une suite de refus et de revendications. Il se perçoit moins en un mythe qu'en une rhétorique : celle du discours des chefs. Pourtant ses combats s'inscrivent en un destin qui est celui de Sisyphe : aucune de ses victoires ne transforme la structure qui le nie. À moins qu'un jour, réaménageant la géographie à la faveur du politique, il ne s'approprie à son tour l'Histoire . . .

J'admire le dévouement, le courage, la ténacité dont témoigne l'autobiographie de Calixte Savoie, mais je ne peux que m'interroger sur le sens d'une vie qui s'épuise pour assurer aux siens un minimum si longtemps moins que vital.

Les *Mémoires d'un nationaliste acadien* ne sont pas de la littérature mais la trace de l'Histoire. Avis aux Québécois, avis aux Acadiens, aux Franco-ontariens et autres minoritaires : il y a là des exemples et des leçons à ne pas oublier.

Jean-Louis Major

* Calixte F. Savoie, *Mémoires d'un nationaliste acadien*, Les Éditions d'Acadie (120, rue Victoria, Case postale 885, Moncton, N.-B., E1C 8N8), 1979, 357 p.